

# Charte de prêt des collections

## « Facile à Lire »



La lecture n'étant pas un acte facile pour tous, il est important de proposer des chemins de lecture différents en bibliothèque. La MDO a donc décidé d'impulser une démarche pour **favoriser une meilleure accessibilité des bibliothèques de son réseau aux publics spécifiques**, notamment avec le dispositif « Facile à Lire ». Ce dispositif vise prioritairement **un public adulte, allophone, en situation d'illettrisme ou de handicap ou recherchant des lectures simples, mais pas simplistes**.

Les livres « Facile à lire » sont des textes courts avec une police assez grande sans empâtements, des chapitres courts, une mise en page aérée avec de nombreux paragraphes, des phrases courtes avec un vocabulaire simple, avec des illustrations. **Les récits en FAL sont de qualité, avec des sujets permettant aux lecteurs de s'identifier**. Les livres en FAL peuvent être des romans, des contes, des BD, des récits de vie, des livres d'art, etc. La MDO a été labellisée Médiathèque « Facile à lire » par le Ministère de la Culture en décembre 2018.

### Conditions de prêt du mobilier

La MDO met à disposition des bibliothèques un meuble modulable spécifiquement conçu pour le fonds **facile à Lire** pour une durée de 6 mois, afin de tester le dispositif. Composition de l'espace : 1 meuble et environ 200 documents facile à lire.

Pour prétendre au prêt de l'espace FAL, la bibliothèque doit :

- S'engager dans **une démarche partenariale avec des partenaires sociaux** (MDPH, CSR, MDS, mission locale ...).
- Valoriser **l'espace FAL dans la bibliothèque**
- **Présenter les ouvrages de face.**
- Prévoir des temps de **médiation et d'animation autour du fonds FAL** en direction des publics visés.
- Faire une **demande de labellisation** pour pouvoir utiliser le logo FAL (remplir le formulaire en ligne et signer la Charte d'utilisation du logo sur <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Facile-a-lire>).

### Conditions de prêt des collections

A l'issue de l'expérimentation de l'espace FAL, la MDO met à disposition des bibliothèques un fonds FAL. Le renouvellement de la sélection des ouvrages se fera à la MDO deux fois par an.

Pour prétendre au prêt de fonds FAL, la bibliothèque doit :

- Mettre en place son propre espace à la fin du prêt.
- Disposer d'**un minimum de 150 ouvrages FAL** et les renouveler régulièrement.
- Installer **l'espace FAL clairement identifié, sur un mobilier repérable.**
- Poursuivre la **démarche partenariale avec des partenaires sociaux** (MDPH, CSR, MDS, mission locale ...).
- Poursuivre les temps de **médiation et d'animation autour du fonds FAL** en direction des publics visés.

La MDO s'engage à vos côtés en vous accompagnant dans l'installation, la médiation et la recherche de partenaires ainsi que dans la formation.

Pour plus d'information, veuillez contacter le responsable des Publics spécifiques Laurent Van Tiel : [laurent.vantiel@oise.fr](mailto:laurent.vantiel@oise.fr)